



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20240408-D_2024_3_17-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2024_3_17**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 26 Mars 2024

Présents : 25

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Fonds de concours aux
communes dans le cadre de
projets communaux**

Pouvoirs :

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, rappelle que la Communauté de communes a mis en place par délibérations du 13 février 2017 et 30 juillet 2018 deux fonds de concours au bénéfice des communes régis par deux règlements d'attribution. Le premier vise à financer les projets d'équipements communaux avec 3 dossiers par an, le second dédié à l'aide aux projets de développement économique communaux avec 1 dossier par an.

Ce fonds de concours est alimenté par une retenue d'une partie de la part communale du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC).

A ce jour, les demandes au titre du fonds de concours 2024 sont les suivantes :

- BANNE - construction d'un atelier technique communal : 12 000€
- MALARCE SUR LA THINES : projet d'aménagement de la place de la mairie : 8 000€
- SAINT PAUL LE JEUNE pour l'aménagement d'une aire de services
- GRAVIERES pour la construction d'un atelier communal et d'une halle ainsi que l'aménagement de la place de la bibliothèque 12 000 €

À rajouter sur 2023 le dossier de BEAULIEU - projet cœur de village : 12 000€ - pour lequel nous n'avons pas délibéré.

De plus, Mme Bérengère BASTIDE propose à l'assemblée le versement d'un fonds de concours de solidarité territoriale à la commune de Montselgues suite aux intempéries et aux dégâts causés par un éboulement qui a emporté deux maisons ainsi que la route sur le hameau de Chamier. Cette coopération financière permettrait, dans un premier temps, d'aider à la réalisation des travaux de mise en sécurité et d'accès pour les résidents.

M. Joël FOURNIER précise qu'il ne participera pas au vote et quitte la salle le temps des délibérés et du vote.

En conséquence, le Conseil communautaire, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DECIDE de se prononcer sur la globalité des dossiers :
- maintenir pour 2023 le dossier de la commune de **BEAULIEU**,
- retenir pour 2024 les dossiers suivants :

BANNE - construction d'un atelier technique communal : 12 000€

MALARCE SUR LA THINES : projet d'aménagement de la place de la mairie : 8 000€

MONTSELGUES : fonds de concours de solidarité territoriale : 12 000€

- Flécher sur 2025 en accord avec les deux communes concernées les dossiers suivants :

SAINTE PAUL LE JEUNE pour l'aménagement d'une aire de services 12 000 €

GRAVIERES pour la construction d'un atelier communal et d'une halle ainsi que l'aménagement de la place de la bibliothèque 12 000 €

DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 08/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le